

Gestion des risques en aménagement paysager et horticulture

Association des travaux publics d'Amérique

Matinée technique – Santé et Sécurité en travaux publics

31 mars 2021



Association paritaire
pour la santé et
la sécurité du travail,
secteur «affaires municipales»

www.apsam.com



L'APSAM

Association paritaire pour la santé et la sécurité
du travail, secteur « affaires municipales »

Nos services :

- Conseil et assistance technique
- Information
- Formation
- Recherche

www.apsam.com



Exercice introductif

Vrai ou faux
interactif

The screenshot displays the Apsam website interface. At the top, the logo 'apsam' is accompanied by the text 'pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales»'. A navigation menu includes 'ACCUEIL', 'THÈMES', 'FORMATION', 'PUBLICATIONS', 'INNOVATIONS EN SST', 'ÉVÈNEMENTS', 'L'APSAM', and 'BLOGUE'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Thèmes > Types de travail > Aménagement paysager et horticulture > Aménagement paysager et horticulture : testez vos connaissances'.

The main content area is titled 'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET HORTICULTURE : TESTEZ VOS CONNAISSANCES'. It includes an introductory paragraph: 'Les travaux d'aménagement paysager et d'horticulture nécessitent de réaliser plusieurs tâches et comportent leur lot de risques à la sécurité, à la santé et à l'intégrité physique. Cet exercice, sous forme de « vrai ou faux », l'APSAM souhaite vous aider à identifier, contrôler et éliminer certains de ces risques.'

Five questions are listed, each with 'Vrai' and 'Faux' buttons:

1. La majorité des lésions déclarées dans le secteur de l'horticulture et dans l'entretien des parcs sont attribuables aux troubles musculo-squelettiques. **Vrai** **Faux**
2. L'aire de travail de travaux d'aménagement paysager et d'horticulture qui sont effectués à proximité d'un réseau routier doit simplement être délimitée par des cônes et des cônes. **Vrai** **Faux**
3. Les outils motorisés utilisés (ex. : coupe-gazon, tondeuse, débroussaillieuse, scie à chaîne) comportent des risques importants à l'intégrité physique dont celui de coupure et de lésions permanentes, voire mortelles. **Vrai** **Faux**
4. L'utilisation d'un tracteur à pelouse et d'une tondeuse à siège sont adaptés à la tonte de pentes raides et abruptes. **Vrai** **Faux**
5. Il est obligatoire de suivre une formation spécialisée pour l'utilisation de la scie à chaîne. **Vrai** **Faux**

On the left side of the screenshot, there is a sidebar menu under the heading 'THÈMES' with the following items: 'Alcool et drogues', 'Appareils de levage', 'Ergonomie', 'Genre et âge', 'Gestion de la prévention', 'Moyens et équipements de protection', 'Risques biologiques', 'Risques chimiques', 'Risques physiques', 'Risques à la sécurité ou mécaniques', and 'Santé psychologique'. Below this is a section 'Types de travail' with a list: 'Aménagement paysager et horticulture' (sub-item: 'Testez vos connaissances'), 'Creusements, excavations et tranchées', and 'Déneigement'.

Plan de la conférence

1

OBLIGATIONS ET
RESPONSABILITÉS
EN SST

2

DÉMARCHE
PRÉVENTIVE

3

PRINCIPAUX
RISQUES ET
MESURES
PRÉVENTIVES

4

OUTILS DE
SENSIBILISATION ET
D'INFORMATION

Obligations et responsabilités en SST

Législation et Responsabilités en SST

- La prise en charge de la SST dans un milieu de travail est une **responsabilité partagée**
- Les droits et les obligations prévues modulent les responsabilités que doit assumer chaque acteur

À RETENIR



Différents acteurs



Employeur : « Une personne qui, en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage, même sans rémunération, utilise les services d'un travailleur »



Travailleur : « Une personne qui exécute en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage, même sans rémunération, un travail pour un employeur »

Différents acteurs - exercice

Ces acteurs sont-ils des travailleurs ou représentent-ils l'employeur au sens de la LSST?

Stagiaire non rémunéré		Contremaître	
Directeur		Maire et conseiller	
Employé saisonnier		Chef d'équipe	

Responsabilités du travailleur

Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et celles des autres

- Respecter les lois et règlements, le programme de prévention et les méthodes de travail sécuritaires
- Adopter des comportements sécuritaires (ex. : port des EPI)
- Appliquer les apprentissages acquis en formation
- Soutenir ses collègues (ex. : mentionner s'ils ont des pratiques non sécuritaires)

Responsabilités du travailleur

Participer à l'identification et l'élimination des risques

- Corriger les situations dangereuses (ex. : plancher glissant ou encombré)
- Rapporter les situations problématiques non résolues
- Déclarer les accidents
- Participer aux enquêtes et analyses d'accidents ainsi qu'aux analyses sécuritaires de tâches
- Participer à l'élaboration des solutions

Responsabilités de l'employeur

Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur

- Contrôler la tenue des lieux
- S'assurer que les méthodes et procédures de travail sont sécuritaires
- Identifier, contrôler et éliminer les risques
- Informer, former, superviser et entraîner les travailleurs
- Fournir les EPI
- S'assurer que les travailleurs les utilisent

Comment ces obligations se traduisent sur le terrain?

Responsabilités de l'employeur

Contrôler la tenue des lieux

- Faire une inspection quotidienne des lieux (ex. : éclairage, bruit, installations sanitaires)
- Intégrer des critères de SST dans les achats

S'assurer que les méthodes et procédures de travail sont sécuritaires

- Planifier rigoureusement les tâches (ex. : nombre suffisant de travailleurs, ressources nécessaires, chaîne de communication)
- Développer et appliquer des méthodes sécuritaires de travail
- Encadrer et superviser

Responsabilités de l'employeur

Identifier, contrôler et éliminer les risques

- Faire les enquêtes et analyses d'accidents
- Effectuer de l'observation de postes
- Inspecter les lieux
- Inviter les travailleurs à signaler les problématiques en SST
- Apporter des mesures correctives aux problèmes identifiés

Informé, former, superviser et entraîner

- Prévoir des formations, pauses de discussion SST, sessions de rappel
- S'assurer de l'intégration sécuritaire des nouveaux travailleurs
- Enseigner les méthodes sécuritaires de travail
- Tenir des rencontres de sécurité

Responsabilités de l'employeur

Fournir les EPI et s'assurer que les travailleurs les utilisent

- Ex. : casque de sécurité, protection oculaire (lunette, visière), protection auditive (bouchon, coquille), bottes de sécurité, gants

Collaborer avec les intervenants en SST

Donner l'exemple et adopter une attitude positive face à la SST

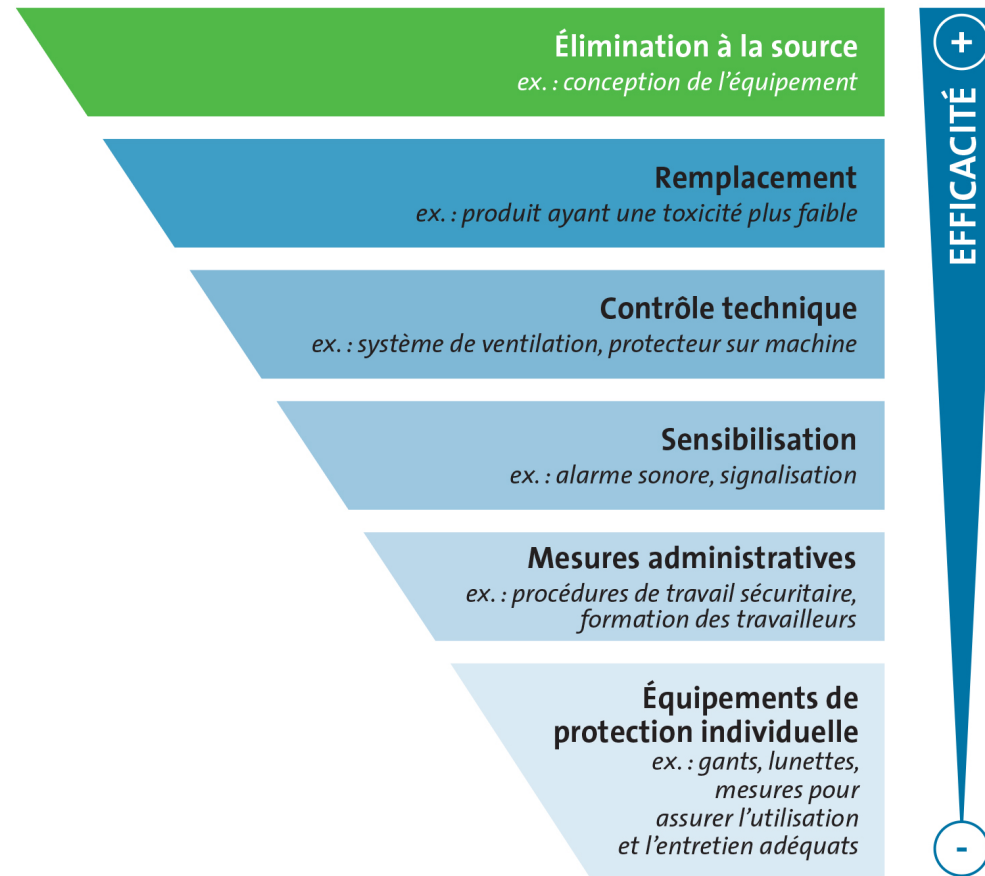
Démarche préventive

Démarche préventive



Outil: Outil d'identification des risques, y compris une annexe d'exemples de mesures de prévention par type de risque (CNESST)

Efficacité préventive



Source : [Outil d'identification des risques : prise en charge de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#)

Quelques risques et mesures préventives

Quelques risques en aménagement paysager et horticulture

- Ergonomie
- Chutes, glissades et trébuchements
- Véhicules (ex. : frappé par)
- Animaux
- Plantes nuisibles
- Insectes et parasites
- Pesticides
- Contraintes thermiques et travail au soleil
- Outils (ex. : zone dangereuse accessible, objet tranchant en mouvement)
- Contacts avec des liquides biologiques et sang
- Contacts avec une clientèle difficile ou agressive



Ergonomie

Parmi les **activités ciblées** : transport d'outils et de végétaux, plantation de végétaux, désherbage des plates-bandes, râtelage, creusement de fosses, ramassage de branches et troncs

Parmi les **mesures de prévention** :

- Informer et former sur les principes d'action en **manutention manuelle** : rapprocher la charge près de soi, avoir en main la charge le moins longtemps possible, etc.
- Fournir des équipements d'aide à la manutention (ex. : brouette, diable)
- Encourager à demander de l'aide pour manipuler une charge trop lourde ou encombrante
- Prévoir des « micro-pauses »

Véhicules

Parmi les **activités ciblées** : lors de déplacements en véhicule, lorsque les travaux empiètent sur la voie publique (ex. : déchiquetage de branches, arrosage de jardinières, jardinage en bordure de route)

Parmi les **mesures de prévention** :

- Veiller au respect du Code de la sécurité routière (CSR) dont le port de la ceinture de sécurité
- Prévoir, si nécessaire, la signalisation routière conformément au Tome V – Signalisation routière
- Fournir un vêtement de sécurité à haute visibilité classe 2 niveau 2 lors de travaux à proximité de la voie publique ou d'un équipement ou d'un véhicule automoteur (ex. : pour la tonte de gazon manuelle). S'assurer qu'il soit porté adéquatement

*Tonte de gazon mécanisée: la machine doit être munie d'un gyrophare

Travail au soleil

Parmi les **activités ciblées** : toute activité extérieure, d'autant plus durant la période estivale (ex. : arrosage, taille des arbustes, épandage de terre, ensemencement du gazon, tonte)

Parmi les **mesures de prévention** :

- Fournir de l'eau sur les lieux de travail. Rappeler de boire en quantité suffisante (environ 250 ml toutes les 20 minutes)
- Ajuster le travail (ex. : ajout de pauses)
- Demander de porter des vêtements légers de couleur pâle, des lunettes de soleil, un chapeau, etc.
- Sensibiliser sur l'importance d'appliquer de la crème solaire
- Informer les travailleurs des signes de malaise. Assurer une surveillance mutuelle.
 - Ex. : Frissons, étourdissements, fatigue inhabituelle, propos incohérents/confusion, perte d'équilibre

Outil: [La planification des travaux en prévision des vagues de chaleur](#) (CNESST)

Exercice en équipe

Nature du risque	Exemples de situations de travail à risque (tâches)	Exemples de mesures de prévention
Chutes, glissades et trébuchements		
Insectes et parasites Plantes nuisibles		
Utilisation des outils		

Chutes, glissades et trébuchements (même niveau)

Parmi les **activités ciblées** : toute activité, notamment sur un terrain inégal, en pente ou accidenté ou dans une aire de travail encombrée

Parmi les **mesures de prévention** :

- Élaborer une méthode de travail sécuritaire pour le contrôle de la présence de débris, d'outils et de matériaux au sol (ex. : nommer un responsable)
- Faire un rappel sur les 3 points d'appui
 - **Outil** : [Capsules pour la sortie sécuritaire d'un véhicule](#) (APSAM)
- Exiger le port de chaussures adéquates
- Rappeler l'importance d'ajuster sa vitesse de marche et d'éviter d'avoir la vue obstruée

Insectes et parasites



Parmi les **activités ciblées** : tout travail à l'extérieur, particulièrement ceux à proximité de boisés, hautes herbes

Parmi les **mesures de prévention** :



- Aménager le terrain
- Faire détruire les nids repérés
- Mettre à disposition de l'information (ex. : port de souliers fermés, de vêtements longs et de couleur claire)
- Fournir une trousse de premiers soins adaptée



Outil : Formation en ligne [Les tactiques anti-tiques](#) (INSPQ)

Plantes nuisibles

Berce de
Caucase

Herbe à puce



Source : SWMNPoliSciProject (Wikimedia Commons)

Panais
sauvage



Source: Environnement Québec

Herbe à poux



Source: Environnement Québec

Êtes-vous en mesure de reconnaître
ces plantes nuisibles? Qu'en est-il de
vos équipes de travail?

Plantes nuisibles

Parmi les **activités ciblées** : entretien de terrains, contrôle des plantes indésirables, débroussaillage

Parmi les **mesures de prévention** :

- Éradiquer les plants répertoriés
- Mettre à disposition de l'information (ex. : caractéristiques des plantes, procédure en cas de contacts)
- Établir une procédure pour le retrait de vêtements et EPI
- Fournir les EPI (ex. : gants)

Utilisation des outils

Parmi les **outils utilisés** :

- Coupe-gazon
- Débroussailleuse
- Tondeuse
- Tracteur à pelouse
- Scie à chaîne
- Déchiqueteuse de branches

Parmi les **mesures de prévention** :

- Intégrer la SST aux critères d'achat
- Élaborer des méthodes sécuritaires de travail
 - Conformes aux instructions du fabricant
- S'assurer qu'ils soient utilisés aux fins auxquels ils sont destinés
- Informer et former
- Fournir les EPI requis

Jeunes et nouveaux travailleurs

Les jeunes sont plus susceptibles d'être victime d'un accident. Ils sont pourtant moins inquiets d'en être victimes.

- Intégrer la SST dès leur arrivée: culture SST, politiques et procédures, directives de sécurité, etc.
- Évaluer les besoins en information et en formation
- Présenter les méthodes de travail sécuritaires
- Coacher, accompagner

En résumé

Ces risques et mesures préventives ne sont pas exhaustifs et ils doivent être adaptés à votre milieu de travail

- Identifier et prioriser les risques
- Implanter les mesures préventives
- Assurer un contrôle, un suivi et une évaluation

Outils: sensibilisation et information

Outils: sensibilisation et information



**FICHE D'ANIMATION
RENCONTRE SST
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET HORTICULTURE**

À remplir avant la rencontre. À ce sujet, l'APSAM vous invite à consulter sa [fiche explicative pour la rédaction et l'animation d'une rencontre SST](#).

Sujet : Aménagement paysager et horticulture : principaux risques et mesures de prévention. Date :

Fonction et nom des animateurs :

Personnes concernées
Les membres de votre équipe de travail.

Mise en contexte
La saison estivale coïncide avec l'arrivée des travaux d'aménagement paysager et d'horticulture. Ces travaux comportent des risques à la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Heureusement, ces risques peuvent être éliminés, ou à tout le moins contrôlés, par la mise en place de mesures de prévention efficaces. La collaboration et l'implication de tous sont essentielles afin que la réalisation des travaux d'aménagement paysager et d'horticulture se fasse en toute sécurité.

Objectifs généraux de la rencontre

- Sensibiliser à l'existence des principaux risques inhérents à la réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'horticulture et à l'importance de les reconnaître.
- Informer des mesures de prévention à mettre en place et des consignes de sécurité à respecter.

Messages clés

- Plusieurs tâches sont réalisées lors de travaux d'aménagement paysager et d'horticulture (ex. : jardinage, entretien des terrains, débroussaillage, etc.). Ces tâches comportent des risques (ex. : se couper, être frappé, chuter, subir un coup de chaleur), il faut donc faire preuve de vigilance et de prudence en tout temps.
- Il est essentiel de tenir compte de l'ensemble des risques inhérents à ces tâches dans la planification et la réalisation de ces travaux. Il est requis d'identifier ces risques et de mettre les mesures en place pour les éliminer ou les contrôler : remplacement d'un produit, ajout d'un protecteur à un équipement, méthode sécuritaire de travail, séance d'information et formation, port d'équipements de protection individuels, etc. Les procédures mises en place par l'organisation doivent être appliquées.
- Il est important de faire part aux personnes concernées (ex. : chef d'équipe, gestionnaire) de ses interrogations et préoccupations relativement à une tâche ou une mesure de prévention (ex. : utilisation d'un nouvel outil).

Association paritaire pour le santé et la sécurité au travail des salariés municipaux
L'APSAM a produit le modèle original à partir d'un ou de documents s'il est adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour l'original. Ce document original est disponible sur le site de l'APSAM (www.apsam.com) 2020-08-23



Association paritaire pour le santé et la sécurité au travail des salariés municipaux

ENTÉE THÈMES FORMATION PUBLICATIONS INNOVATIONS EN SST ÉVÉNEMENTS L'APSAM BLOGUE

Accueil > Thèmes > Types de travail > Aménagement paysager et horticulture

THÈMES

- Alcool et drogues
- Appareils de levage
- Ergonomie
- Genre et âge
- Gestion de la prévention
- Moyens et équipements de protection
- Risques biologiques
- Risques chimiques
- Risques physiques
- Risques à la sécurité ou mécaniques
- Santé psychologique

Types de travail

- Aménagement paysager et horticulture
 - Testez vos connaissances
 - Creusements, excavations et tranchées
 - Déménagement
 - Entretien ménager
 - Espaces clos
 - Réalisation des travaux routiers

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET HORTICULTURE

Mise à jour : 26 juin 2020

Les travaux d'aménagement paysager et d'horticulture font partie intégrante des activités réalisées dans le secteur municipal : jardinage, tonte de pelouse, taille des arbustes et arbres, contrôle des plantes indésirables.

Les tâches inhérentes à ces travaux comportent toutefois leur lot de risques à la santé, la sécurité et l'intégrité physique et peuvent entraîner des lésions professionnelles comme des troubles musculo-squelettiques, des coupures, des piqûres, des réactions allergiques et des coups de chaleur. La dangerosité de ces tâches n'étant pas à négliger, il importe d'implanter et d'appliquer des moyens de prévention efficaces afin d'éliminer et de contrôler les risques présents.

Pour vous aider, l'APSAM regroupe sous cette page des références qui vous permettront d'obtenir de l'information pertinente afin que la réalisation des travaux d'aménagement paysager et d'horticulture dans votre organisation municipale se fasse en toute sécurité.

Outils

L'APSAM a développé un vrai ou faux qui aborde les principaux risques inhérents aux activités d'aménagement paysager et d'horticulture. Il peut être utilisé, par exemple, pour animer une rencontre ou pour évaluer vos connaissances ou celles de vos employés. Consultez la page [Testez vos connaissances](#).

Types de travail

- Cherchez l'erreur : l'élagage
- Cherchez l'erreur : horticulture (plantation de végétaux)

Exemple de procédure et méthodes sécuritaires

Ce document n'est fourni qu'à titre d'information et n'est pas soumis à la responsabilité de l'APSAM.

- Procédure et méthodes sécuritaires : travaux liés à la coupe de gazon (Ville de Montréal, Arrondissement Anjou)

Documents et pages Web de l'APSAM

Deux fiches techniques qui traitent spécifiquement des travaux d'aménagement paysager et d'horticulture sont disponibles :

- Fiche technique no 16 : Travaux d'horticulture : outils et équipements pour la taille et la tonte
- Fiche technique no 63 : Horticulture et entretien des espaces verts : utilisation sécuritaire des tracteurs

Les thèmes suivants sont également d'intérêt :



AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET HORTICULTURE : TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Les travaux d'aménagement paysager et d'horticulture nécessitent de réaliser plusieurs tâches et comportent leur lot de risques à la sécurité, à la santé et à l'intégrité physique. Par l'entremise de cet exercice, sous forme de « vrai ou faux », l'APSAM souhaite vous aider à identifier, contrôler et éliminer certains de ces risques.

1. La majorité des lésions déclarées dans le secteur de l'horticulture et dans l'entretien des parcs sont attribuables aux troubles musculo-squelettiques.

Vrai Faux

Vrai

L'adoption de postures contraignantes, la répétition de mouvements et le déploiement d'efforts excessifs font malheureusement partie intégrante de plusieurs tâches dans ce secteur d'activité. Il importe donc d'adopter des méthodes de travail sécuritaires qui se basent, entre autres, sur trois des différents principes d'action existants en manutention manuelle : l'alignement postural, le bras de levier, la mise sous charge.

Outils: sensibilisation et information

- Plusieurs pages Web d'intérêt:
 - [Jeunes et nouveaux travailleurs](#), [Manutention manuelle](#), [Agressions canines](#)
- 2 fiches techniques de l'APSAM:
 - [Travaux d'horticulture : outils et équipements pour la taille et la tonte](#)
 - [Horticulture et entretien des espaces verts : utilisation sécuritaire des tracteurs](#)

Outils: sensibilisation et information

« Cherchez l'erreur » (CNESST) :

- Élagage
- Horticulture (plantation de végétaux)

Santé en forêt (CNESST)

Pratiques de travail sécuritaires en élagage : guide de prévention (CNESST)

Conclusion

Messages clés

- La prise en charge des risques en SST est une **responsabilité partagée**
- La **démarche préventive** est au cœur de la prise en charge en SST
- La prise en compte des risques inhérents à une tâche dans sa planification et sa réalisation permet une **prévention efficace** et **durable**
- Les mesures doivent être adaptées et le choix doit se faire en tenant compte de leur **efficacité préventive**

Questions?

Petit rappel COVID-19: Ordre des priorités des mesures de contrôle (CNESST)